

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C3.10 (nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette – mélanges en cuve)

N° de la demande : 2009-2114
Catégorie : Catégorie C, sous-catégorie C3.10 (nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette du produit – mélanges en cuve)
Produit : Herbicide Tribénuron-méthyle EUP DF 75 %
Numéro d'homologation : 25475
Matières actives (m.a.) : tribénuron-méthyle à 75 %
N° de document de l'ARLA : 1847642

Contexte

L'herbicide Tribénuron-méthyle EUP DF 75 % (Tribenuron Methyl EUP DF 75% Herbicide, numéro d'homologation 25475), qui contient du tribénuron-méthyle à 75 %, est un herbicide du groupe 2 homologué pour la suppression de certaines mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé (dur et de printemps) et d'orge ainsi que sur les terres en jachère d'été. Il est aussi homologué comme herbicide à appliquer en présemis dans les champs destinés à la culture de blé (dur et de printemps), d'orge dans les provinces des Prairies et dans la région de la rivière de la Paix de la Colombie-Britannique et de bleuets nains dans l'est de l'Ontario. L'herbicide Tribénuron-méthyle EUP DF 75 % peut aussi être mélangé en cuve à certains herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges pour l'élimination d'un grand éventail de mauvaises herbes. Pour des précisions sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

Le titulaire a présenté une demande visant à remplacer par le terme générique « glyphosate (présent sous forme de sel de potassium, de sel d'isopropylamine, de sel de diammonium ou de sel de triméthylsulfonium) » tous les herbicides à base de glyphosate figurant sur l'étiquette actuelle de l'herbicide Tribénuron-méthyle EUP DF 75 % qui sont utilisés avec ce dernier en mélanges en cuve.

Évaluation des propriétés chimiques

Une telle évaluation n'est pas requise en l'absence de modification aux propriétés chimiques du produit.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation n'est requise puisque aucune modification n'a été apportée à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

Évaluation environnementale

L'évaluation environnementale n'est pas nécessaire puisque les deux constituants du mélange en cuve, soit le glyphosate et le tribénuron-méthyle, étaient déjà homologués pour les mêmes utilisations.

Évaluation de la valeur

Le titulaire a fourni une justification à l'appui du remplacement des produits spécifiques à base de glyphosate figurant sur l'étiquette de l'herbicide Tribénuron-méthyle EUP DF 75 % par le terme générique « glyphosate (présent sous forme de sel de potassium, de sel d'isopropylamine, de sel de diammonium ou de sel de triméthylsulfonium) ».

D'après la justification fournie par le titulaire et l'étendue de la base de données sur le glyphosate, le remplacement de tous les produits d'association à base de glyphosate mentionnés sur l'étiquette de l'herbicide Tribénuron-méthyle EUP DF 75 % par le terme générique « glyphosate (présent sous forme de sel de potassium, de sel d'isopropylamine, de sel de diammonium ou de sel de triméthylsulfonium) » est validé sur le plan de la valeur.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et estime qu'elle dispose de renseignements suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Tribénuron-méthyle EUP DF 75 % afin de remplacer, sur l'étiquette du produit, tous les produits à base de glyphosate utilisés avec ce dernier en mélange en cuve par le terme générique « glyphosate (présent sous forme de sel de potassium, de sel d'isopropylamine, de sel de diammonium ou de sel de triméthylsulfonium) ».

Références

PMRA # 1770858: Rationale to support tankmixes of Tribenuron Methyl EUP DF 75% Herbicide with glyphosate herbicides. E.I. du Pont Canada Company. June 26, 2009. DACO 0.17.1, 10.1, 10.2, 10.2.3, 10.2.3.3(B), 10.3.2, 10.3.2(A).

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.